

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-118 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 juin 2026

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 9 juin 2026.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition de Monsieur le Maire,
approuve le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026,
à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-118-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-119 Objet : Budget Ville 2026 : Décision modificative n°2.

Depuis le Budget Primitif, certaines modifications sont intervenues dans les imputations ou de nouveaux besoins sont apparus.

Il convient donc de procéder à des ouvertures et à des transferts de crédits dont le détail a été transmis à tous les Conseillers Municipaux avec leur convocation.

- Vu le Budget Primitif 2026,
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026 ;
- Considérant que la décision modificative n°2 du budget ville 2026 a été transmise à tous les Conseillers Municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **De prévoir** les ouvertures et les transferts de crédits équilibrés en recettes et en dépenses à **56.267,60 Euros**, selon le document ci-joint :

- Section investissement : **31.373,10 Euros**
- Section de fonctionnement : **24.894,50 Euros**

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-119-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyn MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamel MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-120 Objet : Institution de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH) sur le territoire de la commune du Portel.

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général des impôts, notamment ses articles 1406 bis et 1639 A,
- Vu la loi de finances pour 2026, en son article 108 créant la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH),
- Vu le décret n°2026-831 du 25 août 2026 fixant la liste des communes dans lesquelles la TVLH s'applique de plein droit, dont il ressort que la commune de Le Portel (62480) n'est pas classée en zone tendue,
- Vu la délibération en date du 29 septembre 2015 relative à l'institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV)
- Considérant que la TVLH remplace, à compter des impositions établies au titre de 2027, la taxe sur les logements vacants (TLV) et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV),
- Considérant qu'il y a lieu, afin de lutter contre la vacance de longue durée et de favoriser la remise sur le marché locatif, d'instituer cette taxe sur le territoire communal,
- Vu la délibération n°2015-86 du 29 septembre 2015 relative à l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 – Institution de la TVLH

La taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) est instituée sur le territoire de la commune du Portel à compter des impositions établies au titre de 2027.

Sont concernés les locaux à usage d'habitation, **non meublés**, clos, couverts et pourvus des équipements minimum, vacants depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Article 2 – Taux de la taxe

Le taux de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) est fixé à 50 % de la valeur locative cadastrale pour l'ensemble des logements concernés sur le territoire de la commune de Le Portel.

Ce taux s'applique aux locaux à usage d'habitation, clos, couverts et pourvus des équipements minimum, vacants depuis au moins deux ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-120-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

Article 3 – Modalités d'application et transmission

La présente délibération est prise dans le délai prévu à l'article 1639 A du CGI, soit avant le 1^{er} octobre 2026, pour une application au 1^{er} janvier 2027.

Le maire est chargé de notifier la présente délibération à la direction départementale des finances publiques dans les quinze jours suivant son adoption, ainsi que de procéder à toute publicité nécessaire.

Article 4 – Entrée en vigueur

La présente délibération entre en vigueur le 1^{er} janvier 2027 et restera applicable tant qu'elle n'aura pas été rapportée ou modifiée par une nouvelle délibération.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2015-86 du 29 septembre 2015 relative à l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-120-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-121 Objet : Subventions aux associations : état complémentaire 2026 n°2.

Lors du Conseil Municipal du 7 avril 2026 un état récapitulatif des subventions aux associations a été approuvé. Il a été complété par l'état complémentaire 2026 n°1 le 9 juin 2026.

Il convient maintenant d'établir un nouvel état complémentaire comme suit :

Imputations	Libellés	Montants
65748-4212	Centre Social et Familial Espace Carnot	9.500 €
65748-324	A.S.Portelois	1.800 €
	TOTAL	11.300 €

- Vu l'état récapitulatif des subventions annexé au Budget Primitif 2026,

- Vu l'état complémentaire 2026 n°1 en date du 9 juin 2026,

- Vu l'état ci-dessus,

- Vu l'avis de la commission finances en date du 14 septembre 2026,

Comme d'habitude, les Elus membres de l'une de ces Associations sont invités à ne pas participer au vote et à sortir de la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

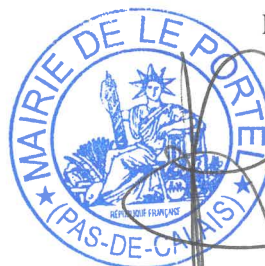
Sur proposition de Monsieur l'adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver cet état complémentaire, les crédits étant prévus dans la décision modificative n°2 du budget ville 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-121-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-122 Objet : Signature d'un avenant à la convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.

Lors de la réunion du Conseil Municipal en date du 7 avril 2026, l'assemblée délibérante a attribué une subvention à l'association du Centre Social et Familial Espace Carnot pour l'exercice budgétaire 2026, d'un montant de 176.200 Euros. A cet effet, une convention d'objectifs et de moyens a été signée entre la Commune et l'association. Le Conseil Municipal réuni ce jour, vient de décider d'attribuer une subvention complémentaire à l'Espace Carnot, pour l'exercice budgétaire 2026, d'un montant de **9.500 Euros**.

Cette subvention complémentaire est destinée à contribuer au financement des charges supplémentaires supportées par l'association au titre des dispositifs suivants :

- 4.500 euros au titre du dispositif « nos quartiers d'été », en raison de l'absence de financement de l'Etat,
- 5.000 euros au titre du dispositif « Projets d'Initiatives Citoyennes » de la Région, correspondant à la participation financière de la Ville.

Le versement de cette subvention sera effectué par mandat administratif au cours du mois d'octobre 2026.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention initiale.

- Vu la convention initiale en date du 9 juin 2026, signée entre la Commune et le Centre Social et Familial Espace Carnot,

- Considérant que l'avenant a été transmis à chaque conseiller municipal,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de moyens signée entre la Commune et l'association du Centre Social et Familial Espace Carnot.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-122-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

**N°2026-123 Objet : Modalités de vote des délibérations relatives aux nominations et représentations
par le Conseil Municipal.**

L'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit un vote à bulletin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 142, complète cet article L 2121-21 comme suit : « *Le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »

Aussi, dans un souci de simplification,

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations du Conseil Municipal de ce jour, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément le contraire.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-123-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-124 Objet : Création d'une commission communale pour l'accessibilité.

- Vu l'article L. 2143-3 du code général des collectivités territoriales ;
- Considérant que la commune de Le Portel est tenue de disposer d'une commission communale pour l'accessibilité ;

- Considérant l'intérêt de renforcer la concertation avec les personnes handicapées, les personnes âgées, les acteurs économiques et les usagers ;

Il est proposé au Conseil Municipal de créer une commission communale pour l'accessibilité, qui serait présidée par le Maire.

La composition sera ainsi constituée :

- 4 représentants du Conseil Municipal ;
- 4 représentants d'associations de personnes handicapées couvrant les différents handicaps ;
- 2 représentants des personnes âgées ;
- 2 représentants des commerçants ou acteurs économiques ;
- 2 représentants d'usagers ;
- les services municipaux concernés à titre consultatif.

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver la création d'une commission communale pour l'accessibilité qui sera présidée par le Maire ;
- D'approuver la composition telle que reprise ci-dessus ;
- de désigner les 4 représentants du Conseil Municipal comme suit :

- **Mme Betty LEDEZ**
- **Mme Caroline PETITPRE**
- **Mme Christine GRIGNON**
- **Mme Patricia LATLI**

- D'autoriser Monsieur le maire à arrêter sa composition par voie d'arrêté municipal ;
- D'autoriser Monsieur le maire à inviter toute personne qualifiée ou tout organisme susceptible de contribuer à ses travaux ;

- Les crédits nécessaires à son fonctionnement seront inscrits au budget communal, en tant que de besoin.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-124-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-125 Objet : Désignation d'un « correspondant incendie et secours », membre du Conseil Municipal.

Le correspondant incendie et secours est un élu désigné parmi les membres du Conseil Municipal. Cette fonction a été créée par la loi visant à consolider le modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers. Celle-ci est cumulable avec les fonctions d'adjoint ou de conseiller délégué à la sécurité.

Conformément à l'article D. 731-14 du Code de la sécurité intérieure, cette désignation doit intervenir dans les six mois suivant l'installation du Conseil Municipal.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il constitue également un relais privilégié entre la commune, les habitants et les acteurs de la sécurité civile.

Son rôle est principalement préventif, informatif et de coordination.

Dans le cadre de ses missions et sous l'autorité du Maire, ce correspondant peut ainsi concourir :

- à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

- à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification (plan communal de sauvegarde – PCS) et d'information préventive (document d'information communal sur les risques majeurs – DICRIM) ;

- à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) de la commune, en lien étroit avec le SDIS.

Ceci exposé, l'assemblée délibérante est invitée à désigner son « correspondant incendie et secours », qui sera élu **au scrutin uninominal majoritaire**

Ayant procédé aux élections au scrutin uninominal majoritaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DESIGNE :

✓ Comme correspondant incendie et secours : **M. Christian CHASSOT**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-125-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-126 Objet : Désignation du représentant du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Boulonnaise.

Lors de sa séance du 30 avril dernier, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais a institué la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

La délibération du Conseil Communautaire attribuant un siège à la commune, il appartient au Conseil Municipal de désigner son représentant au sein de cette commission, qui sera élu **au scrutin uninominal majoritaire**.

Monsieur le Maire invite donc le Conseil Municipal à procéder à l'élection de ce représentant.

- Ayant procédé aux élections au scrutin uninominal majoritaire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- DESIGNNE :

Comme représentant du Conseil Municipal à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais :

M. Jean-Louis VINCENT

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-126-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-127 Objet : Rapport annuel d'activités 2026 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'exercice 2025 : Transmission au Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.* ».

➔ Considérant que le rapport annuel d'activités de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais doit être communiqué par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique ;

➔ Considérant que la Communauté d'Agglomération du Boulonnais nous a transmis son rapport annuel d'activités 2025 ;

➔ Considérant que le compte administratif 2025 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais tient lieu de rapport annuel d'activités ;

➔ Considérant que les documents suivants de la CAB ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux :

- ✓ Le compte administratif 2025,
- ✓ Les rapports de présentation des comptes administratifs,
- ✓ Les délibérations sur l'approbation des comptes administratifs et de l'affectation des résultats 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, sur proposition de Monsieur le Maire,

- prend acte du rapport annuel d'activités 2026 de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-127-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelynne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Étaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-128 Objet : Acquisition de matériel dans le cadre d'une vente aux enchères – Autorisation donnée au Maire.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 ;
- Considérant que la commune souhaite renforcer et renouveler les matériels pour les besoins des services municipaux et des équipements communaux ;

- Considérant qu'une vente aux enchères de différents matériels de la SASP ESSM est organisée le 19 octobre 2026 par Maître RICHMOND, commissaire-priseur, Enchères Côte d'Opale, 54 rue Pierre Martin à Saint Martin les Boulogne (62280) ;

- Considérant qu'une vente aux enchères propose à la vente différents matériels susceptibles de répondre aux besoins de la commune ;

- Considérant l'intérêt, pour la commune, de pouvoir se porter acquéreur de matériels dans le cadre de cette vente, sous réserve que les conditions financières et techniques soient satisfaisantes ;

- Considérant qu'il convient de fixer un montant maximal d'engagement afin de maîtriser la dépense publique ;

➤ Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 – Autorisation d'acquisition

D'autoriser la commune à participer à la vente aux enchères organisée pour la cession de différents matériels de la SASP ESSM organisée le 19 octobre 2026 par Maître RICHMOND, commissaire-priseur, Enchères Côte d'Opale et à se porter acquéreur des biens présentant un intérêt pour les besoins des services municipaux et des équipements communaux.

Article 2 – Montant maximal

De fixer à **20 000 € TTC** le montant maximal global pouvant être engagé par la commune pour l'ensemble des acquisitions réalisées dans le cadre de cette vente aux enchères, **frais de vente et frais accessoires compris**.

Cette enveloppe est globale pour l'ensemble des lots susceptibles d'être acquis par la commune.

Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, est autorisé à enchérir dans la limite de ce montant maximal et à retenir les biens dont l'acquisition présente un intérêt pour la commune.

Article 3 – Conditions d'acquisition : Les acquisitions seront réalisées dans la limite des crédits inscrits au budget communal et sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants.

Le Maire ou son représentant dûment habilité est autorisé à signer tout document nécessaire à la réalisation des acquisitions, notamment les procès-verbaux de vente, factures, bons de commande et documents de cession.

Article 4 – Paiement et prise en charge : Les dépenses correspondantes seront imputées aux chapitres et articles budgétaires concernés sur les crédits prévus à cet effet.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-128-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-129 Objet : Modification du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs, annexé au Budget Primitif de la Ville, reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

Aussi, afin de permettre la nomination, la transformation, la régularisation et le recrutement d'agents,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

de créer le poste suivant :

Emplois permanents titulaires :

FILIERE TECHNIQUE :

Adjoint technique : 1 poste à 0,71

Conformément au tableau des effectifs ci-annexé.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-129-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-130 Objet : Rémunération des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) : Modification.

Les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont des personnels titulaires ou contractuels de l'Education Nationale chargés de l'aide aux enfants dans les écoles. Formés à l'accompagnement des enfants, les AESH complètent les équipes d'encadrement des enfants pendant le temps périscolaire. Selon la réglementation en vigueur, les A.E.S.H. peuvent cumuler des activités pédagogiques et, dans ce cadre, être recrutés pour l'encadrement des enfants pendant les cantines et les études.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier la délibération n°2023-136 en date du 14 décembre 2023, fixant la rémunération des Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap (A.E.S.H.) recrutés pour assurer l'encadrement des enfants durant les temps de restauration scolaire et d'étude.

La rémunération, précédemment fixée à **11,91 euros brut de l'heure**, serait désormais calculée sur la base du **S.M.I.C. horaire brut en vigueur**.

- Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires et des agents non-titulaires de droit public,

- Vu la circulaire n°2157 du 11 mars 2008 relative au cumul d'activités des agents publics,

- Considérant que les Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) sont des personnels titulaires ou contractuels de l'Education Nationale chargés de l'aide aux enfants dans les écoles,

- Vu la délibération n°2023-136 du Conseil Municipal du 14 décembre 2023,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De fixer la rémunération des Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap (AESH) recrutés pour l'encadrement des enfants pendant les cantines et les études sur la base du SMIC brut en vigueur.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2023-136 du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-130-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-131 Objet : Procédure de désaffectation et de déclassement du domaine public d'une parcelle sise rue du Fort de Coupes en vue de sa cession : Clôture de l'enquête publique.

Par délibération n°2026-104 en date du 9 juin 2026, le conseil municipal a approuvé le lancement de la procédure de désaffectation et de déclassement d'une partie du domaine public communal sis rue du Fort de Coupes (parcelle cadastrée AI 551) en vue de sa cession.

L'enquête publique s'est déroulée à LE PORTEL du 6 juillet au 21 juillet 2026.

Au terme de celle-ci, le commissaire-enquêteur a émis, dans son rapport d'enquête et ses conclusions du 30 juillet 2026, un avis favorable au déclassement concerné.

- Considérant qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi notamment :

- la parution dans la Voix du Nord en date du 20 juin 2026 ;

- l'affichage en mairie, sur le site internet de la ville, sur le site rue Césaire Gournay du 19 juin au 25 juillet 2026 inclus ;

- la tenue de deux permanences en Mairie de Le Portel par le Commissaire-Enquêteur.

La partie du terrain d'assiette de la parcelle cadastrée AI 551 peut maintenant être désaffectée et déclassée du domaine public pour être transférée dans le domaine privé communal de Le Portel avant d'être cédée.

- Vu le rapport du commissaire enquêteur qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu le plan de division qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 30 juillet 2026 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de prononcer le déclassement du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune de Le Portel d'une partie de la parcelle cadastrée AI 551 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-131-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-132 Objet : Désaffectation et déclassement de 3 parcelles sises rue du Cap en vue de leur cession.

En 2001, la commune a acheté à l'entité France Télécom, un ensemble de bâtiments à usage de télécommunication, centre radio-maritime (bâtiment d'exploitation, bâtiment social/foyer, garages, technique).

Ce « site » est repris sur la parcelle AM 226 (ancienne référence cadastrale AM177).

Par délibération n°2025-121 en date du 5/11/2025, le Conseil Municipal a décidé de désaffecter et déclasser une partie des garages afin de permettre la cession (voir plan de masse AM 230).

Lors de cette démarche, il est apparu possible sur la partie à usage d'espaces verts « d'extraire » 3 parcelles de terrains à bâtir - voir plan provisoire de découpage parcellaire : lot 6 de 493 m², lot 7 de 774 m² et lot 8 de 490 m²

Préalablement à ces futures cessions de terrains, il convient de prononcer la désaffectation et le déclassement afin de permettre l'intégration dans le domaine privé communal.

- Vu l'avis des Domaines en date du 3 juin 2026 qui a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu le plan de masse, le plan cadastral et le plan de division qui ont été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- De prononcer la désaffectation et le déclassement afin de permettre l'intégration dans le domaine privé communal de la parcelle de terrain cadastrée AM 226 pour partie selon la description précitée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-132-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-133 Objet : Demande de subvention au titre des amendes de police 2026 au Conseil Départemental.

L'Etat confie au Département le soin de répartir le produit des amendes de police vers les collectivités (communes ou groupements de communes de moins de 10.000 habitants) pour financer des travaux visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Aussi, il est proposé de déposer un dossier pour l'année 2026. L'opération envisagée d'un montant global de 11.674 euros H.T. concerne la mise en sécurisation des passages piétons afin d'être en conformité avec les obligations de la loi d'orientation des mobilités.

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;
- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de solliciter une subvention au taux maximum auprès du Département au titre des amendes de police ;
- d'approuver le plan de financement ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-133-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

**N°2026-134 Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Départemental de Solidarité Urbaine (FDSU)
phase 2 : réhabilitation du groupe scolaire Curie – La Fontaine.**

A travers le Pacte des Solidarités Territoriales, le Département investit pour l'avenir et soutient des projets de développement territorial qui s'inscrivent dans ses priorités.

Partant de cette volonté réaffirmée, dès 2024 le Département a souhaité amplifier son action en accompagnant l'investissement des communes identifiées comme les plus vulnérables, qu'elles soient ou non intégrées dans la géographie prioritaire de l'Etat.

Fort du premier appel à projets « Solidarité urbaine », le Département continue ce dispositif.

Aussi il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'appel à projet « Solidarité Urbaine » pour l'opération dénommée « Phase 2 de la réhabilitation du groupe scolaire Curie – La Fontaine ».

Ces travaux sont estimés à 380.756,51 euros HT.

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;

- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la réhabilitation du groupe scolaire Curie – La Fontaine – phase 2 pour un montant de 380.756,51 euros HT;

- de solliciter une subvention au taux maximum pour l'opération reprise ci-dessus ;

- d'approuver le plan de financement ci annexé ;

- de s'engager à financer le solde de l'opération non couverte par les subventions sur le budget communal ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-134-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-135 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domicilié 1 ter boulevard Auguste Huguet à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	11.085 Euros	H.T.	Ravalement façade
Montant des travaux subventionnables	7.390 Euros	H.T.	avant.
Aide de la Ville	760 Euros		Pignon et arrière

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] domicilié 1 ter boulevard Auguste Huguet à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-135-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Étaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-136 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domiciliée Rue G. Braque, Résidence Corot, Appt 9 à OUTREAU pour un immeuble sis 37 boulevard du Rieu de Cat à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	50.973,44 Euros	H.T.	Isolation extérieure.
Montant des travaux subventionnables	15.203,77 Euros	H.T.	et intérieure, toiture
Aide de la Ville	760 Euros		combles, fenêtres...

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] domiciliée Rue G. Braque, Résidence Corot, Appt 9 à OUTREAU pour un immeuble sis 37 boulevard du Rieu de Cat à LE PORTEL dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-136-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Étaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-137 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domiciliée 52 boulevard du Général de Gaulle à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	4.500 Euros	H.T.	Ravalement
Montant des travaux subventionnables	4.500 Euros	H.T.	façade avant
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] domiciliée 52 boulevard du Général de Gaulle à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-137-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyn MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-138 **Objet :** « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domicilié 9 rue du Maréchal Leclerc à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	1.000 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	1.000 Euros	H.T.	ébrasements
Aide de la Ville	250 Euros		Façade avant

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **250 Euros** à [REDACTED] domicilié 9 rue du Maréchal Leclerc à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE

Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-138-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-139 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domicilié 3 rue Frédéric Sauvage à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	11.165,60 Euros	H.T.	Isolation des murs
Montant des travaux subventionnables	5.582,80 Euros	H.T.	par l'extérieur
Aide de la Ville	760 Euros		Façade avant et arrière

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] domicilié 3 rue Frédéric Sauvage à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-139-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-140 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domicilié 29 rue François Mauriac à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	350,04 Euros	H.T.	Réfection façade
Montant des travaux subventionnables	350,04 Euros	H.T.	avant
Aide de la Ville	87,51 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **87,51 Euros** à [REDACTED] domicilié 29 rue François Mauriac à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-140-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Étaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-141 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domicilié 7 boulevard Pasteur à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	3.262 Euros	H.T.	Réfection façade
Montant des travaux subventionnables	3.262 Euros	H.T.	avant
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;
- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] domicilié 7 boulevard Pasteur à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE

Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-141-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-142 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domiciliée 53 rue de l'Aigle à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	18.935,01 Euros	H.T.	Ravalement façade
Montant des travaux subventionnables	18.935,01 Euros	H.T.	avec
Aide de la Ville	760 Euros		isolation

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED] domiciliée 53 rue de l'Aigle à LE PORTEL dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-142-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D’AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-143 Objet : « Architectures et Couleurs Porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune à [REDACTED]

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à [REDACTED] domiciliée 52 rue de l'Aigle à LE PORTEL.

L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	8.233 Euros	H.T.	Réfection façade
Montant des travaux subventionnables	8.233 Euros	H.T.	avant
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 9 septembre 2026 ;

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame la Première Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à [REDACTED]

domiciliée 52 rue de l'Aigle LE PORTEL dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 28

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE

Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-143-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelyn MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-144 Objet : Politique de la ville - contrat de ville : demande de subvention 2026.**Action « Quartiers en fête »**

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Vu le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ;
- Vu la programmation 2026 de la Politique de la Ville ;
- Vu la demande de subvention déposée par la Ville du Portel auprès de l'État dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers d'été 2026 » pour l'action « Quartiers en fête » ;
- Vu la notification de subvention adressée à la Ville du Portel au titre de l'appel à projets « Quartiers d'été 2026 » ;
- Considérant que la Ville du Portel souhaite renforcer la dynamique de participation des habitants dans les quartiers prioritaires ;
- Considérant que l'action « Quartiers en fête » vise à renforcer le lien social, valoriser les initiatives locales, favoriser la mixité et promouvoir l'accès aux droits, à la santé et à la prévention ;
- Considérant que le budget prévisionnel de l'action s'élève à 7 000 €, financé par une subvention de l'État de 5.000 € au titre de la Politique de la Ville et une participation de la Ville du Portel de 2 000 € ;
- Considérant que cette manifestation repose sur une démarche partenariale associant notamment les habitants, les collectifs d'habitants, le Centre Social Espace Carnot, Pas-de-Calais Habitat, les services municipaux et les acteurs locaux de la Politique de la Ville ;
- Considérant que la subvention de 5 000 € attribuée au titre de « Quartiers d'été 2026 » permet de renforcer la programmation de l'action et de conforter la dynamique participative engagée autour de « Quartiers en fête » ;
- Considérant qu'il est proposé d'organiser une grande fête le 3 octobre 2026, ainsi que deux ateliers d'écriture participatifs avec l'artiste local, les 23 et 30 septembre 2026 à partir de 14h30 à la Médiathèque du Portel ;
- Considérant que ces ateliers permettront de favoriser l'expression des habitants et leur participation à la manifestation, avec la possibilité pour les participants de se produire sur scène aux côtés de l'artiste ;
- Vu l'avis de la commission finances du 14 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame l'Adjointe au Maire,

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-144-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver l'attribution et l'utilisation de la subvention de 5.000 € accordée par l'État à la Ville du Portel au titre de l'appel à projets « Quartiers d'été 2026 », pour la mise en œuvre de l'action « Quartiers en fête » d'un montant total de 7.000 €, conformément au plan de financement ci-joint.

- D'approuver le renforcement de la programmation par l'organisation de deux ateliers d'écriture participatifs avec l'artiste local, les 23 et 30 septembre 2026 à partir de 14h30, à la Médiathèque du Portel.

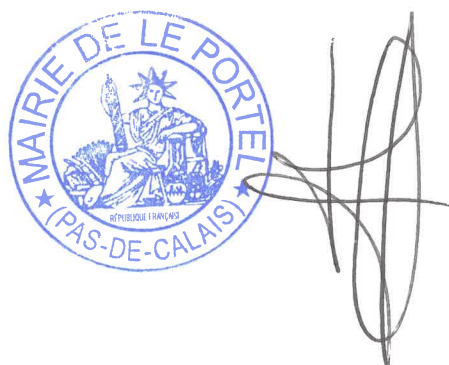
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de l'action et à l'utilisation de la subvention.

- Les crédits nécessaires à la réalisation de cette action seront inscrits au budget de la Ville, conformément à la notification de subvention reçue de l'État.

Résultat des votes : Contre :
Abstention(s) :
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Maxime LEPRETRE
Maire du Portel



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-144-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-six, le quinze septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Maxime LEPRETRE, Maire, à la suite de la convocation en date du huit septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Mme Nathalie LEMAIRE, M. Jean-Louis VINCENT, Mme Laurence DEWALLE, M. Jean-Yves DUVAL, Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Pierre COPPIN, Mme Betty LEDEZ, M. François MAQUINGHEN, M. Michel LELIEVRE, M. Serge CHOQUEL, M. Christian CHASSOT, M. Jean-Paul AUZOU, Mme Evelynne MONTEIRO, M. Laurent PAINSET, M. Philippe LEPERQUE, Mme SUSAN Christèle, M. Philippe ISIDORE, Mme Valérie MAUROUARD, Mme Estelle LEFEBVRE, M. Djamal MAKHLOUF, Mme Elodie DESCAMPS, Mme Caroline PETITPRE, M. Quentin TISSERAND, Mme Emmanuelle ROUTIER, Mme Patricia LATLI.

Etaient excusés : Mme Patricia DUHAMEL qui avait donné pouvoir à Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Christine GRIGNON qui avait donné pouvoir à Mme Stéphanie LENGAGNE, M. Frédéric CAMBIER qui avait donné pouvoir à Mme Caroline PETITPRE.

M. Michel LELIEVRE est élu secrétaire de séance.

N°2026-145 Objet : Convention Territoriale Globale entre la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, ses communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour la période 2027-2031.

La procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais, en vue de sa signature avant fin 2026, a été lancée en décembre 2024 et sera validée en fin d'année.

En développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé, cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques en matière de services aux familles dans les domaines d'interventions suivants :

- Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Parentalité ;
- Accès aux droits, Logement ;
- Animation de la Vie sociale et inclusion.

L'échelle d'élaboration du projet est celle du territoire intercommunal.

Dans ce cadre, un travail partenarial mené au cours du premier semestre 2025 a permis de partager un état des lieux, de définir des champs d'intervention à privilégier, de pérenniser des actions existantes et de proposer le développement d'actions nouvelles sur la période 2027-2031.

Les ambitions partagées ne pourront toutes être déclinées au même rythme et ne le seront qu'en fonction du consensus dégagé, ainsi que des moyens humains et financiers disponibles.

- Vu l'avis de la commission jeunesse et sports, santé et handicap en date du 3 septembre 2026 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Madame l'Adjointe au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la Convention Territoriale Globale (CTG) à signer avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, ses communes membres et la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour la période 2027-2031 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à signer ladite convention ainsi que les actes subséquents.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 29

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20260915-2026-145-DE
Date de télétransmission : 22/09/2026
Date de réception préfecture : 22/09/2026

DATE D'AFFICHAGE : 17/09/2026



Maxime LEPRETRE
Maire du Portel